

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 17 juin 2026 à 18 heures 30, le Comité Syndical du SIVU Piscine du Val d'Onzon, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, à Sorbiers, sous la présidence de Monsieur Olivier VILLETELLE, président.

Date de convocation : 8 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Commune de Sorbiers :

Présents : Olivier VILLETELLE, Jérôme ALLAIN, Michel JACOB

Commune de la Talaudière :

Présent.e.s : Sarah BENZEMMA, Dominique ROBERT

Absent.e.s excusé.e.s : Anne DOMENICHINI, Yves LAVAL, Laurie DEVOUASSOUX

Commune de Saint-Jean-Bonnefonds :

Présent.e.s : Anne GARZENA, Didier GONON

Absents excusés : Gilles CHARDIGNY, David PRADIER

Commune de Saint-Christo-en-Jarez :

Présente : Rosalie BAZIN

Absent.e.s excusé.e.s : Ingrid ARNAUD, Pascal FAYOLLE

Commune de Marcenod :

Présents : Gilles THIZY, Frédéric CHARCOSSEY

Commune de Fontanès :

Présent : Michel GANDILHON

Absent excusé : Pascal PHILIBERT

POUVOIR : Pascal PHILIBERT à Michel GANDILHON

SECRETAIRE DE SEANCE : Dominique ROBERT

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : Décision Modificative n°1

Les prévisions inscrites au budget primitif doivent être modifiées pour intégrer certaines écritures comptables et l'affectation du résultat 2025. Monsieur le Président proposera d'approuver le budget supplémentaire suivant :

En fonctionnement : En janvier dernier, l'affectation du résultat anticipé en fonctionnement s'élevait à 32 926.18 € au compte 002 : le résultat définitif affecté est de 32 336.08 €. Une diminution de 590.10 € est donc à réaliser au compte 002 – excédent de fonctionnement.

La CNRACL a reversé en 2026 un trop perçu pour un montant de 4 150 € constatés au chapitre 77. Il proposé, pour équilibrer la décision modificative, d'augmenter le chapitre 65 de 300 € et d'augmenter le chapitre 011 d'un montant de 3 259.90 €.

En investissement : L'affectation du résultat anticipé en investissement était un déficit d'un montant de 31 255.97 € : le résultat définitif affecté est de 31 255.34 €. Il est donc nécessaire de réduire de 0.63 € les comptes 1068 et 001.

Différentes dépenses non prévues en 2026 nécessitent des crédits supplémentaires : les études ont été lancées concernant la future destruction de la piscine Tournesol pour un montant de 19 099.37 € au compte 2031. La dépense de l'installation d'une nouvelle porte d'entrée de la piscine à hauteur de 7 330 € réalisée en urgence en 2025 dont la facture a été transmise après la clôture budgétaire. Il est proposé d'équilibrer la décision modificative en investissement par l'augmentation de l'emprunt d'équilibre à hauteur de 26 429.37 €.

FONCTIONNEMENT				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
Fonctionnement				
TOTAL CHAPITRE 002 : exédent reporté			- 590,10 €	
773 - Mandats annulés				4 150,00 €
TOTAL CHAPITRE 77 : Produits spécifiques				4 150,00 €
6281 - Concours divers		3 259,90 €		
TOTAL CHAPITRE 011 : Charges à caractère général		3 259,90 €		
65748 - Subventions de fonctionnement		300,00 €		
TOTAL CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		300,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT		3 559,90 €	- 590,10 €	4 150,00 €
TOTAL GENERAL		3 559,90 €		3 559,90 €

INVESTISSEMENT				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
Investissement				
TOTAL CHAPITRE 001 : déficit reporté	- 0,63 €			
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisé			- 0,63 €	
TOTAL CHAPITRE 10 : Dotations			- 0,63 €	
2031 - Frais d'études		19 099,37 €		
TOTAL CHAPITRE 20 : Immobilisations incorporelles		19 099,37 €		
21351 - Installation générales		7 330,00 €		
TOTAL CHAPITRE 21 : Immobilisations corporelles		7 330,00 €		
1641- EMPRUNT				26 429,37 €
TOTAL INVESTISSEMENT	- 0,63 €	26 429,37 €	- 0,63 €	26 429,37 €
TOTAL GENERAL	26 428,74 €		26 428,74 €	

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et L2121-31 ;

Vu la délibération n°2026-002 du 21 janvier 2026 portant approbation du budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le secrétaire,

Dominique ROBERT

Sorbiers, le 30 juin 2026

Le Président,

Olivier VILLETTE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200013167-20260617-del2026-017-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026